



Baie-D'Urfé

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1123 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que : lors de la séance tenue le 10 mars 2026, un avis de motion a été donné que le projet de règlement intitulé : **Projet de règlement numéro 1123 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux** sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce projet de règlement a également été déposé à ce moment.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ, c. E-15.1.0.1, ce projet de règlement vise à mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin de l'harmoniser avec les dispositions législatives actuellement en vigueur. Il introduit notamment de nouvelles règles de conduite, en particulier en matière d'ingérence administrative, lesquelles constituent une nouveauté au sein du Code applicable aux élus de la Ville.

Le présent Code poursuit les buts suivants:

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil municipal et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élues et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

PUBLIC NOTICE

DRAFT BY-LAW NO. 1123 ESTABLISHING THE CODE OF ETHICS AND GOOD CONDUCT OF ELECTED MUNICIPAL OFFICERS

PUBLIC NOTICE is hereby given that: at the meeting held on March 10, 2026, a notice of motion was given that the draft By-law entitled: **Draft By-law No. 1123 establishing the Code of Ethics and Good Conduct for elected municipal officers** will be submitted for adoption at a subsequent meeting. The draft By-law was also tabled at that time.

In accordance with the requirements of the Act respecting ethics and professional conduct in municipal matters, CQLR, c. E-15.1.0.1, this draft By-law aims to update the Code of Ethics and Good Conduct for elected municipal officers in order to harmonize it with the legislative provisions currently in force. It notably introduces new rules of conduct, particularly with respect to administrative interference, which constitute a new component of the Code applicable to elected officers of the Town.

The present Code pursues the following objectives:

- To give priority to the values on which a member of Council bases their decisions and to contribute to a better understanding of the values of the Town;
- To establish standards of behaviour that promote the integration of these values into the decision-making process of elected officers and, more generally, into their conduct in such capacity;
- To prevent ethical conflicts and, where they arise, to help resolve them effectively and with discernment;
- To ensure the application of control measures in cases of breaches of professional conduct.



Baie-D'Urfé

Les valeurs mises de l'avant dans ce Code, telles qu'énoncées à l'article 3 du projet de règlement, sont : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les autres membres, les employées et employés de la Ville et les citoyennes et citoyens, la loyauté envers la Ville, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.

Le chapitre 2 du projet de règlement établit des règles de conduite applicables en matière de conflits d'intérêts et introduit, pour la première fois, des dispositions spécifiques encadrant l'ingérence administrative. Le chapitre 3 prévoit quant à lui le mécanisme de contrôle et les mesures applicables en cas de manquement.

Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du **mardi 14 avril 2026 à 19 h 30**.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal dont l'adresse et les heures d'ouverture sont précisées sur le site Internet de la Ville. Des copies du projet de règlement peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais exigibles. Ce texte réglementaire est également disponible sur le site Internet de la Ville.

**Donné à Baie-D'Urfé,
Le 19 mars 2026**

The values promoted in this Code, as set out in Section 3 of the draft By-law, are: integrity, prudence in the pursuit of the public interest, respect and civility toward other members, Town employees and citizens, loyalty to the Town, fairness, and the honour attached to the office of Council Member.

Chapter 2 of the draft By-law establishes rules of conduct applicable to conflicts of interest and introduces, for the first time, specific provisions governing administrative interference. Chapter 3 sets out the enforcement mechanism and the measures applicable in the event of a breach.

This By-law will be submitted for adoption at the regular meeting of **Tuesday, April 14, 2026, at 7:30 p.m.**

This draft By-law is available for consultation at the municipal office, the address and opening hours of which are indicated on the Town's website. Copies of the draft By-law may be obtained upon payment of the applicable fees. This regulatory text is also available on the Town's website.

**Given at Baie-D'Urfé,
On March 19, 2026**

**Marie-Hélène Brunet
Greffière / Town Clerk**



Baie-D'Urfé

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie que l'avis public de la publication du règlement numéro 1123 a été :

- [1.] affiché le 19 mars 2026 au babillard de l'hôtel de ville;
- [2.] publié sur le site Internet de la Ville le 19 mars 2026.

Baie-D'Urfé, le 19 mars 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Brunet'.

Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière
Ville de Baie-D'Urfé